

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

COMPTE RENDU DU JEUDI 1 DECEMBRE 2016

Personnes présentes :

- + Représentants des familles : M. COURIO Joseph, Mme LE COZ Jeanne
- + Représentantes du personnel : Mme DAVID Brigitte, Mme BIDAULT Mélanie, Mme MUSSET Marie-Céline
- + Représentantes des résidents : Mme VERSIGNY Eliette, Mme LE FALHER Solange, Mme HILY Christiane
- + Représentante de la direction de la résidence : Mme UMONT Corinne
- + Invités : Mme GUYOT Youna (Psychologue), Mme GUEGAN Audrey (Infirmière Référente), Docteur LEBRUN Hervé (Médecin Coordinateur), M. LE DANTEC (Responsable d'Ansamble/Breiz Restauration), Mme GERRAERTS Angèle (Chef gérant à Ansamble/Breiz Restauration)
- + Représentant du Conseil d'administration : M. POULMARC'H Dominique
- + Représentant de la municipalité : M. FALQUERHO Gérard

Personne excusée :

- + Représentante des familles : Mme JOLY Béatrice

Début de la séance à 10h30

Mme UMONT Corinne anime la séance. L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès verbal du Conseil de la Vie Sociale du jeudi 15 septembre 2016
2. Point sur la restauration
3. Point sur l'animation
4. Information sur le prix de journée 2017 et sur la réforme de la tarification
5. Présentation des investissements pour l'année 2017
6. Projet immobilier (extension de la résidence)
7. Bilan sur le PASA
8. Programmation des réunions CVS sur l'année 2017
9. Questions diverses « libre expression » : la parole aux résidents, familles et personnel

En préambule, Mme UMONT Corinne informe de l'absence de Mme JOLY Béatrice, représentante des familles en raison du décès de sa maman. Par la même occasion, elle quitte le conseil de la vie sociale. Un appel à candidature est dès à présent lancé. Les familles intéressées doivent adresser leur candidature à la direction avant le 15 février 2017. La personne sélectionnée recevra courant février 2017 une convocation pour assister à la réunion prévue courant mars 2017.

1. Approbation du procès verbal du Conseil de la Vie Sociale du jeudi 15 septembre 2016

Le procès verbal du Conseil de la Vie Sociale du jeudi 15 septembre 2016 ne suscite pas de commentaire et est validé à l'unanimité.

2. Point sur la restauration

Une commission de restauration a eu lieu le mardi 22 novembre 2016 en présence de 11 résidents et d'Angèle, Chef gérant à Ansamble. Brigitte, l'animatrice effectue le compte rendu de cette commission. Dans l'ensemble, il y a peu de commentaires.

- **Le petit déjeuner** : le café est parfois froid, surtout pour les résidents dont le service se fait au moment de la toilette. Il est indiqué qu'il est toujours possible de demander au personnel soignant de le faire réchauffer. Brigitte indique que certains résidents n'osent pas le demander. Mme UMONT informe que des chauffe-briques pour le lait sont en cours de commande. Il est particulièrement difficile de trouver des chauffe-briques à 9 compartiments (plus adéquates pour les besoins de la résidence ; 3 étages x 3 ailes).
- **Le déjeuner** : pas de commentaires. Le chauffe-assiettes fonctionne à nouveau.
- **Le goûter** : rien de particulier. Des gâteaux faits maison sont dorénavant proposés à chaque goûter permettant ainsi de varier les plaisirs.
- **Le dîner** : il est souligné qu'il manque parfois de sauce. La soupe a peu de goût. Il serait préférable de rajouter de la vermicelle et que ne soit pas servi que du bouillon. Peu de résidents apprécient le poisson pané et les nuggets car ces plats ne sont pas de leur génération.

Mme V. souligne que le pain perdu servi au dîner est plutôt un plat à servir au petit déjeuner ou au goûter. Le Docteur LEBRUN Hervé indique que le soir il y a lieu de privilégier les plats enrichis car le jeûne dure plus de 12h00 et le sucré amène à la satiété. Il lui est indiqué qu'un plat de substitution est toujours envisageable chaque soir : semoule ou jambon. Mme V. signale avoir pris de la semoule l'autre soir mais que celle-ci était trop parfumée. N'y aurait-il pas possibilité d'en servir une sans parfum. Il lui est indiqué que certains résidents mangent de la semoule chaque soir ; donc pas possible d'en servir au goût de chacun.

Pour conclure ce point, M. LE DANTEC tient à informer qu'Angèle est officiellement nommée Chef gérant depuis début novembre. Quant à Raoul et Gaël, ils sont embauchés en tant que cuisinier de manière définitive.

3. Point sur l'animation

Mme DAVID Brigitte énumère les animations effectuées depuis le dernier conseil de la vie sociale. Depuis le mois de septembre, ont eu lieu :

- Le jeudi 22/09/2016 : les pré-olympiades avec les 2 autres EHPAD de Caudan à la salle des Fêtes de Kergoff de Caudan suivi d'un goûter partagé
- Le mercredi 28/09/2016 : le repas des aînés à la salle des Fêtes de Caudan organisé par la municipalité
- Du lundi 3 au vendredi 7/10/2016 : la célébration de la semaine bleue avec différentes manifestations : un atelier tricot avec l'Association Caudan Accueil, une promenade à l'étang de Kergoff avec les 2 autres EHPAD de Caudan et l'IME de Kergadaud, un atelier pâtisserie avec une classe de CE2
- Le mardi 18/10/2016 : un repas à thème « les cow boy »
- Le lundi 7/11/2016 : l'intervention de M. COURIO pour une exposition sur les champignons
- Le mercredi 16/11/2016 : la venue d'un musicien irlandais jouant du saxophone

A venir dans les prochains jours :

- Le mardi 6/12/2016 : la décoration du sapin de Noël suivie d'une dégustation de vin chaud ou chocolat chaud
- Le jeudi 8/12/2016 : une sortie sur Lorient afin de contempler les illuminations de Noël
- Le mardi 13/12/2016 : le goûter de Noël avec les résidents et leur famille
- Le mardi 20/12/2016 : une dégustation d'huitres en remplacement de la lecture du journal

Mme V. souhaiterait se rendre à l'EHPAD de Ti-Aïeul où chaque semaine des cours d'informatique sont dispensés aux personnes âgées.

Mme UMONT Corinne indique avoir assisté le week-end dernier au marché de Noël organisé par les 2 autres EHPAD de Caudan. Elle suggère pourquoi pas l'année prochaine que la résidence Anne de Bretagne se joigne à cet évènement. Des stands étaient installés permettant aux visiteurs d'admirer ou d'acheter des objets confectionnés par les résidents lors d'ateliers d'animation. Les bénéfices réalisés lors de cette journée serviront à financer des projets de sorties et d'animations.

4. Information sur le prix de journée 2017 et sur la réforme de la tarification

Mme UMONT Corinne informe avoir soumis à validation au conseil d'administration fin octobre 2016, le budget 2017. Un prix de journée à 59.94 € a été proposé. Quant aux tarifs dépendance, ils ont été proposés à :

- Tarif dépendance GIR 1 et 2 : 24.02 €
- Tarif dépendance GIR 3 et 4 : 15.15 €
- Tarif dépendance GIR 5 et 6 : 6.43 €

Mme UMONT Corinne informe que dorénavant le budget sera établi en fonction des ressources (et non plus par les dépenses estimées) alloué par l'ARS et le Conseil Départemental.

Celui-ci reposera, pour la partie des ressources allouées à l'hébergement permanent, sur une équation tarifaire tenant compte du niveau de perte d'autonomie et du besoin en soins des résidents (mesurés à l'aide des outils AGGIR et PATHOS). Des financements complémentaires interviendront pour les autres modalités d'accueil (accueil temporaire notamment). L'activité de l'établissement sera également prise en compte.

Le financement de la dépendance par le département comme pour le soin relèvera lui aussi d'un forfait global, prenant en compte le niveau de dépendance moyen des résidents.

Cette évolution de la tarification s'accompagne du passage d'une logique d'approbation des dépenses à la réalisation d'un état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD). Il s'agit donc de renverser la logique actuelle.

Avec l'entrée en vigueur de l'EPRD, l'établissement déterminera une prévision des recettes, en fonction de ses prévisions d'activité. Puis il ajustera ses dépenses prévisionnelles afin d'aboutir à un EPRD équilibré.

Le décret actuellement en cours de rédaction précisera le contenu de l'EPRD, son calendrier de dépôt et de validation, les interactions entre les gestionnaires et les autorités de tarification...

L'état prévisionnel des recettes et des dépenses entrera en vigueur au 1er janvier 2017. Il concernera donc le budget 2017 des EHPAD.

5. Présentation des investissements pour l'année 2017

Lors du conseil d'administration du mercredi 26 octobre 2016, les achats suivants ont été validés.

- Pour la cuisine : une machine à café, un congélateur
- Pour le service médical : un chariot de soins, un aspirateur trachéal, des lits médicalisés, un tensiomètre, un pèse personne, un concentrateur oxygène.
- En divers : le remplacement du Scenic

6. Projet immobilier (extension de la résidence

M. POULMARC'H Dominique, Administrateur informe que le conseil d'administration a validé le projet immobilier visant à une extension de la résidence, façade ouest. Il tient à signaler qu'au vu des éléments chiffrés de l'expert comptable et des garanties au niveau de la trésorerie, l'EHPAD pourra mener à bien ce projet. M. POULMARC'H tient à rassurer l'ensemble des résidents et familles que cette extension n'aura aucune incidence sur le prix de journée.

M. FALQUERHO Gérard rajoute que le Conseil Départemental financera les travaux, valorisé à plus de 2 000 000 € à hauteur de 27 %, A la demande de la commune et du Conseil Départemental la résidence sera reconnue comme étant une structure à caractère social. Les résidents seront habilités suivant leurs ressources à percevoir l'APL plus avantageux que l'Allocation logement.

La durée des travaux est estimée à environ 2 ans avec un démarrage courant 1^{er} semestre 2017 pour un achèvement à début 2019. Cette extension permettra :

- d'assurer une meilleure circulation des personnes
- d'augmenter la surface des unités de vie de chaque étage
- de supprimer les 3 chambres du rez-de-chaussée isolées du reste de la structure et de les transférer au 2^{ème} étage
- d'assurer une meilleure gestion financière en supprimant les 2 chambres doubles en raison des difficultés rencontrées vis-à-vis du taux de remplissage (peu de demande de couple et problème de cohabitation)
- de créer une salle de bains thérapeutique à chaque étage.

Le chantier se déroulera en 3 temps :

1. extension sur le pignon ouest
2. rénovation de toutes les salles de bains qui ne répondent plus aux normes (bac à douche surélevé, plan de travail trop bas)
3. transfert des 3 chambres du rez-de-chaussée au 2^{ème} étage

Un parking de 10 places réservé aux salariés verra le jour.

7. Bilan sur le PASA

Mme GUYOT Youna, Psychologue, rappelle l'objectif du PASA (Pôle d'Activités et Soins Adaptés). Les résidents l'on rebaptisé « Le Club ». 12 résidents de la structure présentant des troubles cognitifs et anxio-dépressifs sont accueillis du lundi au vendredi. Au cours de l'année 2016, 20 résidents ont été accueillis au PASA. Les causes de sortie sont multiples : non adhésion au projet, altération de l'état général.

Mme RICARD Sophie Ergothérapeute, rajoute que le PASA à pour but de maintenir le lien social, mobiliser les fonctions sensorielles, retrouver les gestes de la vie quotidienne (toilette, habillage, cuisine, se servir à table,...), stimuler ou réhabiliter les fonctions cognitives restantes et prévenir les troubles de la marche et de l'équilibre. Parallèlement aux animations du PASA, ces derniers participent régulièrement aux animations de la résidence. Lors de l'atelier couture, les résidents du club confectionnent des sacs qui équiperont les fauteuils roulants des résidents pour ranger leurs effets personnels.

Le PASA souhaite également développer un partenariat avec des structures de Caudan (crèche, écoles maternelle, ...). Comme chaque fin d'année, un déjeuner sera organisé avec les résidents et leurs familles afin de leur présenter la nouvelle équipe d'ASG (Assistante de Soins en Gérontologie) composée de Véronique et Marie-Céline, qui prendra ses fonctions dès le mois de janvier pour une durée d'un an.

8. Programmation des réunions C.V.S. sur l'année 2017

Les dates retenues pour l'année 2017 sont les suivantes (sous réserve) :

- Le jeudi 9 mars 2017
- Le jeudi 8 juin 2017
- Le jeudi 21 septembre 2017
- Le jeudi 7 décembre 2017

9. Questions diverses « libre expression » : la parole aux résidents, familles et personnel

Mme UMONT Corinne rappelle que les résidents et les familles **doivent impérativement informer la résidence dans un délai de 48 heures à l'avance en cas d'absence pour le déjeuner ou le dîner**. Trop souvent, les absences sont signalées au dernier moment. Dorénavant, **aucune déduction ne sera faite si ce délai de 48 heures n'est pas respecté**. Pour rappel, cette clause figure au contrat de séjour, au point 5 « Conditions particulières de facturation ».

Mme UMONT Corinne évoque aussi le cas d'une famille ayant souhaité mettre à disposition la chambre de son parent durant son hospitalisation. Pour diverses raisons, en particulier logistique, l'ensemble des membres du CVS émettent un avis défavorable à cette requête et demandent à ce que cette clause soit supprimée du contrat de séjour autant pour un motif d'hospitalisation que pour une absence pour congé.

La résidence dispose d'une balnéothérapie essentiellement utilisée par des structures de la région (IME, Cabinet de kiné, EHPAD). En raison de la hausse excessive des frais d'entretien et de réparation de ces derniers mois, Mme UMONT souhaite qu'une réflexion soit engagée lors du prochain conseil d'administration afin de réétudier les tarifs.

Le personnel soignant fait remarquer que beaucoup de résidents manquent de produits de toilette. Il est à noter que la résidence dépanne de manière provisoire mais ne peut le faire sur la durée. Les membres du CVS sont favorables à ce que la résidence refaiture les produits de toilette aux résidents dont les familles mettront trop de temps à renouveler les produits.

Mme UMONT Corinne informe que le site internet de la résidence est en cours de refonte. Les comptes rendus seront dorénavant disponibles sur le site. Les personnes ne possédant pas d'internet pourront obtenir la version papier sur demande auprès du secrétariat.

Fin de la séance à 11h50

Prochain Conseil de la Vie Sociale (sous réserve)

Jeudi 9 mars 2017

à partir de 10h30

La Directrice,
Corinne UMONT

Coordonnées des Représentants des familles que vous pouvez joindre :
Mme LE COZ Jeanne : 02 97 76 02 96
M. COURIO Joseph : 02 98 96 70 36